

Bourseville

Infos



Décembre 2018

Joyeuses Fêtes

Edito :

La fin d'année approche. L'actualité témoigne souvent de situations qui ne sont pas toujours faciles pour les habitants, notamment dans nos territoires ruraux. Dans ce contexte, il est important que dans notre village, nous puissions nous retrouver, familles, associations, Boursevillois en général, autour des évènements de la commune pour que cette fin d'année apporte aussi des moments de convivialité, de solidarité et de fête pour tous, petits et grands.

Le vendredi 7 décembre, la municipalité accompagnée des principales associations locales organisera différentes animations dans le cadre du « Téléthon ». Nous espérons que vous viendrez nombreux à la salle socioculturelle pour cette noble cause !

Le vendredi 14 décembre, parents, enseignants et la municipalité s'associeront pour le 3^{ème} « Marché de Noël ». Cette année, six chalets seront installés sur le parking de la salle socioculturelle et dès 16h, vous pourrez apprécier les produits de Noël, chants et musiques, crêpes et vin chaud, et pour clôturer la soirée, une bonne tartiflette. Sans oublier, bien entendu, dans l'après-midi la venue du « Père Noël ».

Comme chaque année, durant ce mois de décembre le village va progressivement prendre des couleurs, particulièrement le soir avec ses belles décorations et illuminations. Tous les habitants de la commune, particuliers, entreprises et associations sont conviés à participer à cet embellissement.

Lors de la cérémonie des vœux du Maire, les membres du jury de la commission des fêtes récompenseront les habitants pour les plus belles illuminations et la commission de fleurissement fera de même pour les participants au concours des maisons fleuries.

Lors de ces manifestations, nous aurons certainement le plaisir de nous rencontrer ! Sinon, je vous donne rendez-vous le 12 janvier 2019 à la salle socioculturelle pour la cérémonie des vœux du Maire.

D'ici là, bonnes fêtes de fin d'année !

Le Maire Jean-Michel Flachet

Sommaire

A l'affiche

Réunion de conseil du 24 novembre 2016

Etat civil

A vos agendas

Ch'coïn Picard

Les images

A l'affiche

page 2

pages 3 à 8

page 8

page 8

page 8

page 9 et 10

11 Novembre 2018 : Bourseville se souvient.



Les Boursevillois se sont retrouvés pour célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Les enfants de l'école ont pris une part active, par la lecture de textes préparés par l'Union Française des Associations de Combattants et le chant de la Marseillaise, sous la direction de Mr Jean-Daniel Cantrelle.

Après le discours du Maire, l'appel aux morts et le dépôt des gerbes étaient faits par les Anciens combattants. Le cortège s'est ensuite recueilli sur la tombe du soldat canadien W P Williams, du Royal Canadian Dragoons, décédé le 20 février 1917.

Un Jeune Boursevillois à l'honneur.



Lauréat du concours national de la Résistance et de la Déportation, un jeune boursevillois, **Antoine Deloison** élève du lycée de Friville-Escarbotin a été primé le 9 novembre 2018.

A l'occasion de la commémoration de l'armistice le dimanche 11 novembre, le Maire a adressé au jeune lycéen ses vives félicitations.

Après avoir passé 77 ans de sa vie dans notre village, Yves Leroy quitte la région. Il manquera à beaucoup d'entre nous, souhaitons lui de vivre d'agréables moments à Vichy, « Tchao l'ami »

Réunion de Conseil du 29 novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, le conseil municipal légalement s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Michel Flachet, Maire.

Présents : Mmes Roques, Holleville, Migeot, Guillot, Lenfant et Mrs Flachet, Delbarre, Desprez, Duret, Dubuc, Hédin, Richard

Absentes excusée : Mme Boucher

Absents excusés : Mr Caux (Pouvoir à Mr Duret), Mr Cantrelle

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2018 :

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté

- Délibération extension périmètre du SIEP :

Lors de la dernière réunion, le conseil a émis le souhait de conserver une structure dédiée à l'eau sous la forme d'un syndicat mixte ou intercommunal, ainsi que la fusion des différents syndicats.

Le SIEP en date du 6 novembre a décidé l'extension de son périmètre par adhésions de nouvelles communes.

Le comité a accepté à l'unanimité les adhésions des communes suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Aigneville, Boismont, Cahon, Ercourt, Feuquières-en-Vimeu, Franleu, Fressenneville, Maisnières, Mons-Boubert, Nibas, Ochancourt, Quesnoy-le-Montant, Saigneville, Toeufles, Tours-en-Vimeu, Valines.

Le conseil vote à l'unanimité cette extension.

- Transfert CCAS au budget général :

Mr Dumont informe le conseil, que le trésorier de la perception de Friville-Escarbotin demande à la commune le rattachement du budget annexe du CCAS au budget général au 1^{er} janvier 2019, pour des raisons de simplification.

Afin de rassurer certains membres du conseil, Mr Dumont affirme que dans le budget général, apparaîtront les lignes d'écritures concernant le CCAS.

Son organisation, comme son fonctionnement ne changeront pas.

Le conseil vote à l'unanimité le transfert.

- Décisions modificatives au budget :

Mr Dumont rappelle que tous les dépassements au budget et dépenses imprévues entraînent nécessairement des modifications comptables qui doivent être délibérés par le conseil :

- Décision modificative n°1 → Achat exceptionnel (barrières et bancs), pour un montant de 1256,38€

- Décision modificative n°2 → Annulation de factures « non payées », pour un montant de 928,80€

- Décision modificative n°3 → Erreur sur le montant d'un emprunt en cours, plus value de 3600€

Le conseil vote à l'unanimité ces modifications

- Délibération agents recenseurs :

Un recensement des habitants de notre commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Ce recensement est important pour notre commune. De sa qualité dépend le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces....

L'INSEE, nous demande de prévoir dans notre organisation un agent coordinateur et 2 agents recenseur pour notre commune.

Lors de notre précédent « bulletin infos » nous avons lancé un avis de recrutement pour les postes d'agents recenseur. Nous n'avons reçu que 3 candidatures, Mme Chabaille, Mme Simon et Mme Lecanu.

Le Maire et les adjoints disponibles ont procédé à la sélection :

- Agent coordinateur → Mr Dumont secrétaire de Mairie

Le Maire a souhaité qu'une personne du personnel de la commune soit agent recenseur, Mme Lecanu a été retenue.

Quant au second poste, un tirage au sort a été organisé, Mme Simon a été retenue.

Ces personnes vont devoir suivre un stage de préparation pour cette mission.

Le conseil vote à l'unanimité le recrutement des personnes pour ces postes.

- Règlement PLUI :

Le Maire s'excuse de modifier l'ordre du jour à ce stade de la réunion, ayant omis de le faire au début de celle-ci.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il reporte à une date ultérieure le point (Règlement PLUI).

Ce dossier étant complexe et actuellement en cours de relecture par les membres du COTECH et les Maires des communes concernées, nous ne pourrions que le présenter au conseil lors de la prochaine réunion, fin janvier 2019.

Il propose, en remplacement, de traiter le dossier concernant le personnel technique, sujet étudié la semaine dernière, par les commissions des travaux et finances.

Mr Richard s'étonne que les conseillers n'aient pas été avertis avant la réunion sur le sujet du personnel technique et se dit surpris de voir Mr Cléré présent dans cette salle. Faisant remarquer que le personnel technique était certainement avisé sur le sujet, alors que rien ne figurait à l'ordre du jour !

Mr Richard ajoute que nous avons encore suffisamment de temps pour réfléchir sur l'avenir du personnel, rappelant l'intérêt de trouver les solutions les plus économiques pour notre commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a pris cette décision, suite au report du dossier (Règlement PLUI), jugeant opportun de le présenter, ce soir, dans la mesure où la commission a des propositions à faire au conseil.

Il rappelle que les commissions concernées, se sont entendues sur une proposition commune concernant le personnel technique.

Il rappelle également que Mr Richard a participé à ces réunions de réflexion et à l'élaboration de ce projet sur l'avenir du personnel technique.

Si le personnel technique est présent ce soir dans la salle, le Maire n'a, ni informé, ni convié cette personne à venir assister à cette réunion.

Mr Delbarre intervient en précisant que si Mr Cléré est présent ce soir, c'est lui-même qui l'a informé pensant que le sujet était à l'ordre du jour.

L'ensemble des conseillers étant favorable pour traiter ce sujet, le Maire, au nom de la commission fait la proposition suivante :

Le contrat « PEC » de Mr Cléré se terminant fin avril 2019, la commission propose de poursuivre sa collaboration avec celui-ci, en lui proposant un CDD de 8 mois qui peut être reconductible sur une période totale de 24 mois.

Le contrat « d'Avenir » de Mr Tauber se terminant ½ juillet, la commission a décidé d'abandonner ce poste, (20 heures/semaine).

Le pari étant de pouvoir réaliser l'entretien, les travaux et le fleurissement du village, en réduisant les heures de travail (70 h au lieu de 90 h / semaine).

Sur le plan financier, le coût supplémentaire du CDD de Mr Cléré sera compensé par l'abandon du poste de Mr Tauber.

Différentes pistes seront étudiées par les membres de la commission des travaux, (intervenants extérieurs, la mutualisation avec notre Communauté de communes et les communes, etc..).

Mr Richard mentionne que différentes pistes sont envisageables, par exemple faire appel à des entreprises extérieures pour l'exécution de certains travaux afin d'éviter toute embauche de personnel.

Intervention de Mme Guillot qui manifeste son désaccord, ne partageant pas du tout l'avis de Mr Richard, comptant beaucoup sur l'efficacité et la disponibilité du personnel en place.

Mr Desprez fait remarquer que la mutualisation sera certainement une piste intéressante, lorsque les communes de la CCV retrouveront de la disponibilité pour traiter le sujet.

Mr Richard souhaite que les différentes pistes qui seront à l'étude sur nos possibilités, soient bien structurées afin de permettre au conseil de prendre les bonnes orientations, sinon, lui-même, ne se prononcera pas favorablement.

Mr Delbarre nous informe que pour le cas de Jean-Paul Cléré, il y avait également la possibilité de faire un contrat de stagiaire pour 1 an, sans obligation d'embauche, avec à la clef une prime de 2000€.

De plus, si nous décidions de l'embaucher ensuite, en tant que titulaire, nous pourrions percevoir une prime de 4000€.

Mme Roques intervient en indiquant que durant l'année 2019, nous aurons peut-être d'autres opportunités si de nouvelles aides à l'emploi sont proposées.

Le conseil confirme son accord pour la formule CCD.

Vote : contre 0, abstention 1, pour 12

- Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence et ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Le Maire rappelle que la loi informatique et libertés fixe un cadre à la collecte et au traitement des données afin de les protéger.

Il informe le conseil que le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018 à l'ensemble des pays européens.

Par ailleurs, pour veiller au respect du cadre réglementaire, les collectivités doivent désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de mettre en œuvre la conformité de l'ensemble des traitements des données.

Le Maire rappelle enfin que la commune, comme beaucoup de collectivités, ne possède pas en interne les compétences requises pour la mise en œuvre du RGPD.

Dans un courrier du 7 novembre dernier, le Président de la CCV propose à l'ensemble des communes concernées l'adhésion à un groupement d'achat pour la passation d'un marché de prestation du service pour un DPO externe.

Trois prestataires ont répondu à cet appel d'offre. Le Maire présente les différentes propositions tarifaires concernant l'ensemble des communes de la CCV et plus spécifiquement la commune de Bourseville :

- ABC informatique → globalement 27000€, dont 714€ pour la commune / 2 ans
- Adico → globalement 37130€, dont 1083€ pour la commune / 2 ans
- Kyoss → globalement 24000€, pas de proposition détaillée pour les communes.

Mme Migeot évoque la possibilité de démarcher directement les différents prestataires pour obtenir de meilleurs tarifs, le Maire lui répond que seul, nous avons peu de chance d'obtenir de meilleurs tarifs.

Mme Roques enchaîne sur l'exemple de son association, les tarifs négociés sont bien au dessus des tarifs proposés ce soir.

Le Maire propose de délibérer en faveur de ce groupement d'achat, le conseil vote à l'unanimité cette adhésion.

- Taxe terrains non-constructibles :

Le Maire rappelle que Le PLUI (en cours d'élaboration), a généré de fortes évolutions dans notre commune, vente de terrains et des constructions neuves.

Depuis juillet 2018 avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le zonage a été arrêté (non définitif), rendant certains terrains non-constructibles.

En 2008, une taxe sur les terrains constructibles a été instaurée pour inciter les propriétaires à vendre leurs biens afin de favoriser les constructions dans notre village.

A L'époque, 28 parcelles avaient été répertoriées et à ce jour compte tenu des évolutions, une dizaine serait concernée.

La Maire informe qu'il a fait les démarches auprès de la trésorerie pour connaître le montant exact des taxes que perçoit la commune à ce jour. Malheureusement Mr Le Moigne ne nous a pas transmis ces éléments pour cette réunion.

Le Maire propose au conseil de supprimer la taxe sur les terrains menacés dans le cadre du PLUI et de la maintenir sur les terrains qui resteront constructibles.

Par contre, le délai d'application étant dépassé (30/09), la commune sera dans l'obligation de rembourser en 2019 les propriétaires concernés.

Quant au maintien de la taxe sur les terrains constructibles au PLUI, le conseil désire connaître le montant de ces taxes avant toute décision.

Mr Richard se prononce sur la suppression totale de cette taxe qu'il trouve injuste.

Le Maire propose de revoir ce sujet lors de la prochaine réunion de conseil, après connaissance des éléments manquants pour prendre la décision.

- Projet scolaire 2019 :

Le Maire lit au conseil, le projet scolaire qui lui a été proposé par la directrice Mme Testu lors du dernier conseil d'école le 18 octobre 2018.

Projet « Le cirque » avec l'association les Mains Gochs :

Un stage aura lieu du 18 au 24 mai ; 6h/4 jours pour le maternelles, 10h/4 jours pour les Cp, cycle 2 et 3. En fin de semaine, présentation aux parents sous forme d'ateliers et spectacles, le vendredi 24 mai à 18h sous le chapiteau sur la place du village.

Coût de ce projet → 2300€

Mode de financement de ce projet :

- La coopérative scolaire → 1000€
- L'association des loupiots → 500€
- Demande d'une subvention exceptionnelle à la Mairie pour compléter le financement, soit 800€

Le Maire se prononce favorablement et juge ce projet particulièrement motivant pour les enfants de notre école.

Le conseil se prononce favorablement sur ce projet et propose même d'allouer les 150€ qui n'ont pas été versés à l'association « les loupiots ».

La Mairie versera donc 650€ + 150€.

Le conseil vote à l'unanimité la subvention

- Divers :

Eclairage public rue d'Abbeville :

Le Maire informe le conseil de sa démarche auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Electricité) concernant l'éclairage défectueux de la rue d'Abbeville, mentionnant également son mécontentement.

Il lit au conseil le mail qu'il a reçu de la FDE le 27 novembre dernier :

« Je fais suite à la visite dans nos locaux de Mr le Maire concernant les pannes route d'Abbeville. L'entreprise Demouselle a signalé les défauts au fournisseur la semaine dernière, nous n'aurons sûrement pas de retour avant mi janvier. Toutefois, 4 foyers provisoires vont être installés afin de fournir un éclairage à cette rue. L'intervention est prévue semaine prochaine. Me tenant à votre disposition pour toute information. »

Le Maire ajoute que les ampoules Leds seront toutes remplacées par des ampoules « nouvelle génération » et bien entendu, gratuitement.

Le Maire demande à Mr Delbarre de bien suivre l'affaire afin que la rue d'Abbeville soit bien éclairée la semaine prochaine, ajoutant qu'il comprenait parfaitement l'agacement des riverains.

Distribution du « Bulletin d'infos » :

Vu le nombre d'évènements prévus sur le mois de décembre, le Maire demande aux conseillers de distribuer au plus vite le « Bulletin d'infos », celui-ci sera disponible en Mairie mercredi 5 décembre.

Projet Capelle :

Le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par Mr Capelle qui envisage de vendre son terrain situé derrière l'ex-usine. Mr Capelle propose à la commune de faire l'acquisition d'une bande de terrain, le long de la rue d'Abbeville ce qui permettrait l'aménagement de cette voie pour un éventuel projet futur. Le Maire demande à Mr Delbarre de se rendre sur place au plus vite pour faire un état des lieux.

Concours des illuminations :

Mme Roques pose la question sur la reconduction du concours des illuminations, le conseil répond favorablement et le Maire l'informe qu'il avait mis ces informations dans son édito.

Fibre optique pour l'école :

Mme Roques informe que les travaux concernant le passage de la fibre optique pour l'école ne pourront se faire qu'aux vacances de février pour des raisons d'indisponibilité de la CCV.

Manifestations :

Mme Holleville intervient pour rappeler les différentes manifestations courant de ce mois de décembre :
Le 2/12 Commémoration pour le Guerre d’Algérie, le 7/12 le Téléthon, le 14/12 Marché de Noël et les vœux du Maire le 12/01/2019.

Livret d’accueil pour les nouveaux arrivants :

Mr Desprez intervient pour rappeler que le livret est bien réalisé et sera prochainement distribué, quelques exemplaires seront disponibles pour les conseillers qui le désirent.

Aide à la personne :

Mr Richard signale que rue de Vaudricourt, une personne (dont nous garderons l’anonymat) a certainement besoin de soutien, le Maire s’engage à faire le nécessaire afin de trouver des solutions.

Opération brioches :

Mme Holleville annonce la somme de 632,81€ récoltée dans le cadre de l’opération « Brioches » et remercie les généreux donateurs pour les Papillons blancs.

- A vos agendas :

- Dimanche 2 décembre → Commémoration Guerre d’Algérie
- Vendredi 7 décembre → le Téléthon
- Vendredi 14 décembre → le Marché de Noël
- Vendredi 12 janvier 2019 → les Vœux du Maire

- Etat civil :

- Décès :

- Mme Andréa Willamme veuve Duret décédée à l’âge de 97 ans le 13/11/2018 à Abbeville

- Naissances :

- Mr Gabin Padé né le 10/10/2018 à Abbeville
- Mr Alphonse Nortier né le 21/11/2018 à Abbeville

- *Ch’coin Picard* :

Petit dictionnaire des légumes et des fruits de notre jardin : « Tcho dictionnaire ed’ ché lédjeumes et pis d’ché fruits ed’nos gardins »

<u>Français</u>	<u>Picard</u>	<u>Français</u>	<u>Picard</u>
Poireaux	Poérions	Mures	Catimeurons
Pommes de terres	Peumes ed’ terre	Pêche	Pèque
Haricots	Feuvettes	Groseilles	Greuséles
Oignons	Ongnons	Poire	Pouére
Oseille	Onzeille	Pomme	Peume

- Les images :



Mme Roques remercie Mme Ducros pour son aide apportée aux écoliers



Le Président du GAVAP remet le trophée au Maire pour l'accueil du tour de France « Motos anciennes »



Remise de nouveaux maillots à la JSB par les Ets DURET



Semaine bleue : présentation de la maison écologique et chansons interprétées par Stéphane Noël et Peggy



« Lire à Bourseville » a organisé un atelier bois flotté avec les enfants de l'école



Ste Barbe : Audrey Sannier succède à Justine Bordrez

Hommage des pompiers à J.N.Vallery



Commémoration des morts pour la France (Algérie, Maroc et Tunisie)

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : JM Flachet, M Desprez, C Roques, G Holleville, C.Delbarre, F Duret, D Dubuc.

Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr

IPNS